

NOTE D'INFORMATION - BOURSES COLLEGE 2023/2024

1/ Quels sont les délais pour faire la demande de bourse ?

La campagne de bourse est ouverte du vendredi 1^{er} septembre jusqu'au **jeudi 19 octobre 2023**, dernier délai.

2/ Comment faire la demande de bourse ?

La demande de bourse s'effectue en ligne (sur internet) en vous connectant au **portail scolarité-services (Educonnect)**.

Pour la 1^{ère} connexion sur ce site, un identifiant ainsi qu'un mot de passe sont nécessaires. Ces éléments vous seront adressés par mail avant la fin de cette semaine. Lors de la 1^{ère} connexion, votre téléphone portable sera nécessaire. Voici le modèle de courrier que vous allez recevoir par mail :

CLG ESTAQUE

Mise à disposition de votre compte ÉduConnect

Madame Monsieur

L'établissement CLG ESTAQUE (L') MARSEILLE 13^ÈE ARRONDISSEMENT vous informe que vous disposez d'un compte ÉduConnect.

Ce compte unique est personnel. Il simplifie vos accès aux services numériques des écoles et des établissements scolaires et vos démarches en ligne liées à la scolarité de l'ensemble des élèves sous votre responsabilité. Vous le conserverez même en cas de changement d'établissement ou d'académie.

Pour l'établissement, il vous permet d'accéder aux services concernant :

- Nom prénom élève et classe

Pour activer votre compte, allez à l'adresse internet suivante :

teleservices.education.gouv.fr

Si vous avez déjà activé un compte ÉduConnect ou si vous utilisez FranceConnect pour d'autres écoles ou établissements, vous pouvez vous connecter et rattacher ces élèves à votre compte.

Si vous n'avez pas encore activé de compte, vous pouvez le faire très simplement avec le lien « Je n'ai pas de compte » ou avec FranceConnect en utilisant le numéro de téléphone portable que vous avez fourni à l'établissement.

Sinon, vous devrez indiquer sur la page de connexion ÉduConnect, les identifiant et mot de passe ci-dessous et renseigner obligatoirement une adresse mail valide pour activer un nouveau compte :

Identifiant :

Mot de passe provisoire :

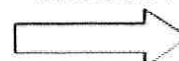
Pour les connexions suivantes, vous aurez besoin uniquement de votre identifiant ÉduConnect et de votre nouveau mot de passe ou vous pourrez utiliser FranceConnect.

La cheffe ou le chef d'établissement

En cas de difficulté, vous trouverez des informations et le contact avec l'assistance nationale dans la FAQ ÉduConnect : <https://educonnect.education.gouv.fr/educonnect-aide/aide/>

Le compte unique ÉduConnect est mis à disposition par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Tournez SVP



Si votre compte a déjà été activé, (l'année dernière par exemple) il suffit de vous connecter au site avec vos codes habituels.

Pour les parents qui ont formulé une demande de bourses de collège l'année dernière et qui ont donné **leur consentement** pour que la demande se fasse automatiquement : vous n'avez rien à faire.

3/ Quels sont les ressources retenues ?

Pour saisir votre demande, vous avez uniquement besoin de **l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022**.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

CAMPAGNE DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE Année Scolaire 2023-2024

BARÈME DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE Année Scolaire 2023-2024

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022			
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1	16 885	9 127	3 220
2	20 781	11 234	3 964
3	24 677	13 340	4 707
4	28 573	15 447	5 450
5	32 471	17 553	6 193
6	36 367	19 659	6 936
7	40 263	21 766	7 680
8 ou plus	44 160	23 872	8 423
Montant annuel de la bourse	111 €	312 €	486 €
Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €

Vous pouvez utiliser également le simulateur accessible sur le site suivant :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

4/ Que faire si je n'ai pas reçu mon dernier avis d'imposition ?

L'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 est **obligatoire** pour l'instruction du dossier de bourses.

Mais, si vous n'êtes pas en possession de cet avis avant le 19 octobre (déclaration d'impôt tardive, erronée...) nous vous conseillons de déposer malgré tout un dossier de bourses sans ce document **avant** le 19 octobre.

En effet, un délai supplémentaire de traitement pourrait vous être accordé.

5/ Qui peut m'aider en cas de difficultés ?

Si vous n'avez pas d'ordinateur, de connexion internet, si vous êtes tout simplement mal à l'aise avec l'informatique, si vous ne trouvez plus vos codes... nous pouvons vous aider :

- le service intendance du collège qui peut vous recevoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 11h00 et de 14h00 à 16h00 **sur RDV**.
- l'assistante sociale du collège peut vous recevoir sur rendez-vous au collège

L'adjointe Gestionnaire
Salima BOUDENDANI

